

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : RISPOVAL 2 / BRSV + PI3 LYOPHILISAT ET SOLVANT POUR SUSPENSION INJECTABLE POUR BOVINS, Lyophilisat et solvant pour suspension injectable

Titulaire : ZOETIS FRANCE

Composition : virus parainfluenza bovin-vivant, virus respiratoire syncytial bovin-vivant

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/2980827 2/2020

Date de décision : 16/11/2020